

[Devenir accompagnant d'élèves en situation de handicap \(AESH\)](#) [1]

La loi « Pour une école de la confiance » valorise davantage le métier d'accompagnant en améliorant leurs conditions de travail : un statut pérenne et harmonisé sur tout le territoire, un besoin en formation consolidé, et de meilleurs échanges avec le personnel enseignant. Le budget 2018 prévoit la création de 10 900 AESH. Le secrétariat d'État auprès du Premier ministre fait un focus sur les modalités de recrutement.

[En savoir plus \(Handicap.gouv.fr\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/devenir-accompagnant-d%E2%80%99%C3%A9l%C3%A8ves-en-situation-de-handicap-aesh>

[2] <https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/l-ecole-inclusive/article/devenir-accompagnant-d-eleves-en-situation-de-handicap>